

Saint-Genis-des-Fontaines, le jeudi 9 avril 2026

**Arrêté de Monsieur le Maire n°72/2026  
portant autorisation travaux et conditions de circulation**

**Le Maire de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines :**

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-6 ;  
Vu l'arrêté 29-91 du 12 avril, réglementant la circulation et le stationnement dans la Commune ;  
Vu la demande d'autorisation reçue en Mairie le 9 avril 2026 de MD Travaux et Réseaux sise 1 rue des Arrancades à Canet (66140) pour la pose d'une chambre télécom avec création de gaines au 1 rue Saint-Exupéry, du lundi 20 avril au vendredi 15 mai 2026, de 7h à 18h ;

**Arrête**

Article 1 : MD Travaux et Réseaux est autorisée à intervenir sur le domaine public pour effectuer les travaux ci-dessus énoncés, du lundi 20 avril au vendredi 15 mai 2026, de 7h à 18h.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du n°1 de la rue Saint-Exupéry du lundi 20 avril au vendredi 15 mai 2026, de 7h à 18h.

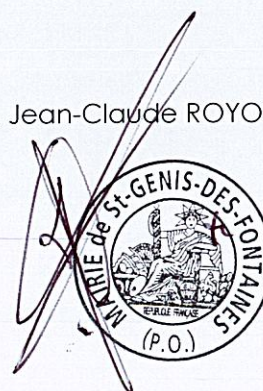
Article 3 : La réalisation du chantier nécessite la mise en place d'un changement de trottoir pour les piétons et aucune gêne pour la circulation.

Article 4 : MD Travaux et Réseaux est chargé de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : MD Travaux et Réseaux est chargé de procéder à la remise en état du site.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire général, la police municipale et toutes les forces de police ou de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, Jean-Claude ROYO



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.

M&D Travaux  
1 rue Des Arrancades  
66140 CANET EN ROUSSILLON  
Tel : 04.68.98.52.63  
SIRET : 889 869 467 00023  
Mail : v.tixier@mdtravauxreseau.fr

